

► L'info en plus

Fontaine

Foyer Epona : des documents prouveraient sa bonne gestion



Depuis le 30 septembre, le foyer Epona de Fontaine a dû fermer ses portes. Photo d'archives Isabelle Petitlaurent

Mercredi, Audrey Lehmann, l'ex-directrice du foyer Epona, avait invité la presse pour « remettre l'église au milieu du village » à propos de l'affaire de négligences dans l'établissement. Par la voix de son avocat, M^e Alain Jakubowicz, les arguments de l'arrêté départemental mettant un terme aux activités du foyer pour enfants placés ont été critiqués un à un. *L'Est Républicain* a eu accès aux différents documents sur lesquels l'avocat et sa cliente se sont appuyés pour construire leur argumentation.

Tout d'abord, un rapport d'évaluation datant de mars 2024 publié sur le site de la haute autorité de santé (HAS) « atteste de la qualité des prestations [...] tout en mettant en place un plan d'amélioration continue de la qualité en raison de certains critères n'ayant pas obtenu une bonne notation. » Dans un procès-verbal du conseil d'administration de l'association en date du 11 septembre, l'administrateur provisoire, sur lequel s'appuie le conseil départemental pour fermer le foyer, indique que les problèmes sont plutôt du ressort adminis-

tratif. « M. Milaret salue le travail de la directrice malgré les difficultés rencontrées. »

Dans un mail du 15 septembre, ce dernier affirme n'avoir « jamais déclaré à la presse avoir constaté des faits très graves » et promet de s'expliquer devant les salariés sur les propos de la conseillère départementale Marie-France Céfis parus dans nos colonnes la veille. Contacté par téléphone, Martial Milaret « ne remet pas en cause ces propos » mais indique ne plus se souvenir précisément de ce mail. « En tout cas, il n'y avait pas assez de garanties pour les jeunes. La simple suspension le temps que les choses s'arrangent n'était pas envisageable. »

Du côté du Département comme d'Audrey Lehmann, la priorité est désormais de sécuriser l'avenir des enfants. Actuellement, six d'entre eux sont toujours sans solution stable, hébergés sur le site du Malsaucy. « Sans compter la trentaine de personnes laissées-pour-compte et au chômage », conclut l'ex-directrice du foyer, qui ne souhaite « pas devenir le bouc émissaire de cette histoire ».

● Benjamin Cornuez



Surcharges, excès de vitesse, stupéfiants... Le bilan des contrôles



Les gendarmes ont relevé 28 infractions au cours de cette opération. Photo M.D.

En six heures de contrôle, les 55 gendarmes du Territoire de Belfort ont contrôlé 377 véhicules de tous types. Ils ont relevé 28 infractions qui correspondent, pour une majorité d'entre elles, aux faits que dénoncent les maires et les riverains de l'Aéroparc de Fontaine.

Mandat de recherche
Ainsi, les militaires ont constaté des vitesses excessives, deux défauts de permis de conduire, quatre surcharges, trois circulations en sens interdit, trois non-respects de la signali-

sation routière, un pneu lisse, une conduite sous stupéfiants, six défauts de contrôle technique et des infractions à la législation des transports. Enfin, un homme a été interpellé car il faisait l'objet d'un mandat de recherche. Ce vendredi, le but des gendarmes était de prévenir les accidents, comme celui de décembre 2023 où une fourgonnette avait roulé trop vite en rejoignant l'A 36.

Travail dissimulé
Depuis le début de l'année, les gendarmes avaient

déjà effectué des contrôles ciblés sur les livreurs d'Amazon. Ces opérations surviennent après une action conjointe de plusieurs services de l'État au printemps 2023. Les vérifications portaient sur la présence de documents réglementaires attestant de la durée effective de travail des conducteurs et de présence des heures et la prévention du travail dissimulé.

À l'époque, sur 108 véhicules contrôlés, 41 véhicules avaient été immobilisés. ● P.Ch.

Bavilliers ● Un panneau stop sur la coulée verte

Au mois d'août, un adhérent de l'association Veloxygène avait eu un grave accident, au niveau du croisement de la coulée verte avec le chemin stratégique, en face de l'hôpital psychiatrique de Bavilliers. Il avait été percuté par une voiture qui n'avait pas vu qu'elle traversait une piste cyclable.

L'association avait alors décidé, symboliquement, de peindre deux bandes blanches au sol pour matérialiser un stop.

La mairie de Bavilliers avait alors adressé un courrier à

Veloxygène, demandant de remettre la chaussée en état. Récemment, des panneaux stop et des bandes blanches ont été officiellement installés sur la coulée verte. Un aménagement qui ne satisfait pas pour autant Évelyne Petit, présidente de Veloxygène, qui estime que l'endroit où ils ont été placés « pénalise la centaine de cyclistes qui empruntent la voie verte quotidiennement et laisse la priorité à quelques rares voitures qui empruntent cette impasse. Si l'on voulait décourager les cyclistes, on ne s'y prendrait pas autrement », estime-t-elle.



Un panneau stop installé sur la coulée verte après un accident